Image not found or type unknown

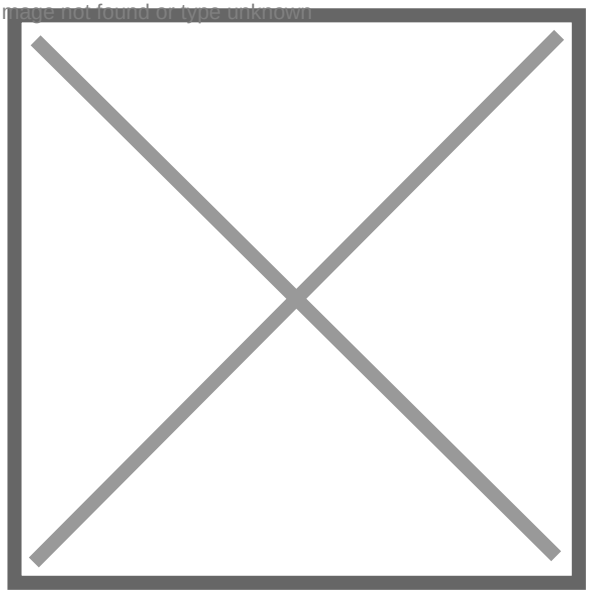

Succession mon fils vient de décéder

Par **hirondelle140**, le **29/09/2009** à **13:32**

[s][/s]Bonjour,

Mariée en 1973 sous la loi hébraique (je suis donc catholique convertie) je suis française née au maroc et j'ai eu un garçon en 1980, son pére décédé en 1990 lui a laissé un héritage qu'il a touché. Or, mon fils vient de décéder en 2OO9 et n'a ni soeur ni frére, je suis sa mére . Je posséde un patrimoine personnel qui me provient de mes parents , or mon fils ayant eu besoin d'argent je lui ai prété 600000 DH qu'il a dilapidé en un an sans travaillé car il était au chomage et malade. aujourd'hui, voulant ouvrir la succession le rabbinat s'oppose en disant que la mére n'a aucun droit sur la succesion ,ni sur les meubles ni sur l'appartement qui est en location et dans lequel j'habite depuis 4O ans. je dois ,quitter l'a&ppartement et me retrouver à 65 ans dehors et trés malade. Que dois je faire et quels sont mes droits. Je ne sais pas au cas ou il a laissé quelque chose pourrais-je récupérer la somme que je lui ai prété. Merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés